

VILLE DE HOUPEVILLE
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

=====

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 24 mai 2022, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique BOURGET, Maire.

Étaient présents : Emmanuel RIVALAN - Judith HEILMER DE TOLEDO - Edmond DELTOUR- Véronique DESCHAMPS - Rose-Marie DUBOIS - Christelle LECOURTOIS - Eugénie DOS SANTOS - Jérôme THUAULT- Odile LATZ -- Philippe VAUCHEL - Bernadette BEAUCAMPS - James ELIOT - Françoise NEE - Xavier FALCONI - Damien TIBERGHEN -

Étaient absents excusés : M. LEFEBVRE Gérard (pouvoir donné à Mme BOURGET Monique), M. BELLEDAME Stéphane (pouvoir donné à M. THUAULT Jérôme), Mme CHANAL Jannick (pouvoir donné à M. RIVALAN Emmanuel), M. MAILLARD Maurice (pouvoir donné à Mme DUBOIS Rose-Marie), M. NICQ Alain, Angélique BOUCHER, David THIEULIN

Étaient absents non excusés :

Secrétaire de séance : Philippe VAUCHEL

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique. La séance a été ouverte par Monique BOURGET à 19H00.

Délibération	IDENTITÉ de la DÉLIBÉRATION	Nature du Vote		Décision
N° 11/2022	Création du poste de 6ème adjoint	Pour : 17 Contre : 3 Abstention : 0		ADOPTÉE À LA MAJORITE
N° 12/2022	Élection du 6ème adjoint	Votants : 20 Blanc/Nul : 2 Exprimés : 18		Odile LATZ élue Adjointe avec 18 voix
N° 13/2022	Indemnité maire & adjoints	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 14/2022	Octroi des subventions aux associations	Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 1		ADOPTÉE À LA MAJORITE
N° 15/2022	Dématérialisation des actes - choix de la plateforme de télétransmission	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 16/2022	Débat sur les orientations du RPLI			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.



Le Maire,


Monique BOURGET

Les délibérations sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie